

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : **03/10/2022**

Date de convocation : 13 septembre 2022  
Date d'affichage : 13 septembre 2022

**Séance du 22 septembre 2022**

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDBRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDBRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

**Procurations de** : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDBRENOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUVOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTÉ et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEIZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-086**  
**Attribution d'un fonds de concours pour la création d'un local commercial**  
**à Cabrières d'Aigues**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5214-16 V ;

Vu la délibération n°2018-071 du 6 septembre 2018 approuvant le schéma d'accueil des entreprises ;

Vu la délibération n°2019-109 du 19 décembre 2019 approuvant le dispositif d'aide en faveur des locaux commerciaux de proximité ;

Vu la délibération n°2021-036 du 8 avril 2021 modifiant le fonds de concours «Dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux» ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu la demande de la commune de Cabrières d'Aigues ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 19 décembre 2019, COTELUB a créé un fonds de concours contribuant à la rénovation des locaux commerciaux vacants appartenant aux communes membres. L'objectif était d'encourager le maintien et le développement des activités commerciales, de lutter contre l'évasion commerciale en renforçant l'attractivité des centres bourgs, de favoriser un meilleur maillage de l'offre commerciale de proximité et d'encourager les communes à user de leur droit de préemption pour l'acquisition de locaux commerciaux vacants afin de les remettre en activité. Ce fonds de concours a été modifié par délibération n°2021-036 du 8 avril 2021.

La commune de Cabrières d'Aigues a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours.

Ce projet concerne l'implantation d'une boulangerie dans un local communal du centre bourg, à proximité de la mairie et de l'agence postale.

Il est rappelé que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif du projet : 187 200 €

Part de la commune : 46 800 €

Subventions hors fonds de concours COTELUB : 84 200 €

Fonds de concours COTELUB : 25 000 €

TVA : 31 200 €

Il est proposé au conseil d'attribuer le fonds de concours à la commune de Cabrières d'Aigues pour un montant de 25 000 €.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer à la commune de Cabrières d'Aigues un montant de 25 000 € au titre du fonds de concours «Dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux»,
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** à la commune de Cabrières d'Aigues un montant de 25 000 € au titre du fonds de concours «Dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux»,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président

